**847 Suppression de deux jours fériés : l’Alsace farouchement opposée au projet de François Bayrou**

La collectivité territoriale dénonce « le risque d’un démantèlement progressif des jours fériés spécifiques à l’Alsace », où la loi du 9 décembre 1905 séparant les Églises et l’État ne s’applique pas. Le Monde avec AFP. 11-08-2025

la Collectivité européenne d’Alsace (CEA, fusion des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) s’est élevée, lundi 11 août, contre la perspective d’une suppression des jours fériés spécifiques à l’ancienne région, assurant que « le droit local n’est pas négociable ».

Le premier ministre, François Bayrou, avait proposé, le 15 juillet, lors de la présentation de son plan pour le budget 2026, que « deux jours fériés soient supprimés pour tout le pays ». Il avait cité le lundi de Pâques et le 8-Mai, tout en se disant « prêt à accepter d’autres idées ». La mesure rapporterait, selon lui, « plusieurs milliards » au budget de l’État.

« Le lundi de Pâques n’a aucune signification religieuse », avait déclaré le premier ministre, alors que cette date est fériée dans plus d’une centaine de pays dans le monde. Le 8-Mai, considéré comme l’anniversaire de la victoire des Alliés en 1945, est devenu une journée de commémoration dès 1946, puis un jour férié à partir de 1953 jusqu’en 1959. Vingt-trois ans après, en 1981, il a retrouvé son caractère férié sous la présidence de François Mitterrand.

**Dans un document d’orientation dévoilé dimanche par le quotidien Les Échos, le gouvernement a dit envisager « d’éventuelles spécificités » pour l’Alsace, la Moselle et Saint-Pierre-et-Miquelon, où la loi du 9 décembre 1905 séparant les Églises et l’État ne s’applique pas.**

**« L’Alsace est malmenée »**

« Ces déclarations, floues et ambiguës, suscitent une inquiétude légitime », a relevé la CEA dans un communiqué, alors que l’Alsace, qui fait désormais partie de la région Grand-Est, dispose de deux jours fériés supplémentaires, le 26 décembre et le Vendredi saint.

La CEA, dont l’assemblée est à majorité Les Républicains, voit se profiler derrière ces annonces « le risque d’un démantèlement progressif des jours fériés spécifiques à l’Alsace » et une attaque « des fondements mêmes du droit local ».

« Depuis trop longtemps, l’Alsace est malmenée », dénonce la collectivité. « Ce climat de mépris et de défiance doit cesser. Le droit local n’est pas un vestige folklorique ni une anomalie à corriger : c’est un pilier vivant de notre identité juridique, historique et culturelle. »

Interrogée par l’Agence France-Presse, la députée du Haut-Rhin, Brigitte Klinkert (Renaissance), a dit avoir échangé dimanche par texto avec le premier ministre, qui lui a assuré qu’il n’envisageait pas de modification des jours fériés alsaciens.

La CEA n’en est pas moins inquiète des perspectives de suppression du jour férié du 8-Mai. « Cette décision serait particulièrement malvenue en Alsace, région profondément meurtrie par l’occupation, l’annexion de fait et les drames de la guerre », écrit la collectivité.